



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Jeudi dernier (le 14 mai 2026), deux résidents luxembourgeois ont embarqué à bord d'une flottille humanitaire composée de 52 bateaux qui a quitté le port turc de Marmaris à destination de Gaza. Il s'agit de la troisième délégation luxembourgeoise qui participe à une telle mission de la Global Sumud Flotilla.

Entre-temps, près de 400 participants de la mission ont été capturés, et leur destination actuelle reste inconnue. Parmi eux sont deux résidents luxembourgeois. Nous ignorons leur état de santé et où ils se trouvent.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur :

- Monsieur le ministre est-il en mesure de préciser où se trouvent actuellement les deux résidents luxembourgeois arrêtés par les autorités israéliennes ? Quelles mesures Monsieur le ministre a-t-il entreprises pour amener en sécurité ou rapatrier les deux personnes ?
- Quelles démarches ont été entreprises auprès des autorités israéliennes afin d'obtenir des informations officielles sur la situation des personnes arrêtées, les motifs de leur détention et les conditions de leur traitement ?
- Le gouvernement est-il en échange étroit avec d'autres pays afin d'assurer la libération de tous les participants de cette mission humanitaire ?
- Le gouvernement prévoit-il de prendre une initiative internationale visant à garantir la protection des missions humanitaires maritimes à destination de Gaza, dans le respect du droit international humanitaire ?

- Monsieur le ministre considère-t-il que l'État d'Israël ait violé le droit international en arrêtant la flottille et en capturant environ 400 personnes ? Dans l'affirmative, considérant que ces interceptions constituent des violations répétées du droit international, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures concrètes, le cas échéant conjointement avec des pays partenaires, afin de sanctionner ces violations ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Yves Cruchten
Député



Franz Fayot
Député